

TARIFS 2017 – 2018

Collège - Lycée Général et Technologique - BTS

1. LES FRAIS DE SCOLARITE : Contribution familiale, demi-pension et internat

Les frais de scolarité **sont déterminés en tenant compte des périodes de stages et de vacances scolaires.**

La contribution familiale est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement.

L'établissement a fait le choix pour la contribution familiale (mais pas pour la demi-pension et l'internat) de tarifs coefficientés du **quotient familial**.

Si vous souhaitez en bénéficier, **merci de joindre impérativement une photocopie de votre avis d'imposition de vos revenus de 2015 reçu en 2016.** Sinon, vous serez intégré en Catégorie F.

Contribution des familles

(Incluant le prix des repas pour les demi-pensionnaires et le prix de l'hébergement pour les internes, tarif annuel)

Catégorie	Revenus imposables	Collège				Lycée Général et Technologique				BTS			
		EXTERNE	DEMI-PENSIONNAIRE		INTERNE	EXTERNE	DEMI-PENSIONNAIRE		INTERNE	EXTERNE	DEMI-PENSIONNAIRE		INTERNE
			4 déjeuners	5 déjeuners			4 déjeuners	5 déjeuners			4 déjeuners	5 déjeuners	
A	0 à 14896	103,5	198,8	222,7	646,4	103,5	207,5	233,3	691,4	107,5	199,3	222,1	626,6
		1035	1988	2227	6464	1035	2075	2333	6914	1075	1993	2221	6266
B	14897 à 20790	130,9	226,1	250,1	673,8	145,5	249,5	275,3	733,5	130,5	222,2	245	649,5
		1309	2261	2501	6738	1455	2495	2753	7335	1305	2222	2450	6495
C	20791 à 27765	147,3	242,5	266,4	690,1	155,4	259,4	285,2	743,4	143,1	234,8	257,6	662,1
		1473	2425	2664	6901	1554	2594	2852	7434	1431	2348	2576	6621
D	27766 à 39183	165,6	260,9	284,8	708,5	173,8	277,8	303,6	761,7	155	246,7	269,5	674,1
		1656	2609	2848	7085	1738	2778	3036	7617	1550	2467	2695	6741
E	39184 à 50586	180	275,2	299,2	722,9	200,6	304,5	330,4	788,5	165,7	257,4	280,3	684,8
		1800	2752	2992	7229	2006	3045	3304	7885	1657	2574	2803	6848
F	50587 et plus	205,2	300,5	324,4	748,1	218,7	322,6	348,5	806,6	191,4	283,1	305,9	710,4
		2052	3005	3244	7481	2187	3226	3485	8066	1914	2831	3059	7104

Une réduction est accordée, uniquement sur l'une des contributions familiales, aux familles ayant plusieurs enfants dans notre établissement.

- Réduction pour 2 enfants : 25% sur la contribution la plus élevée.
- Réduction pour 3 enfants : 50% sur la contribution la plus élevée + 25% sur la contribution immédiatement inférieure.
- Réduction pour 4 enfants : Gratuité sur contribution la plus élevée + 50% sur contribution immédiatement inférieure + 25% sur contribution immédiatement inférieure.

Une réduction de 30% est accordée aux familles dont l'un des deux parents est employé dans l'Enseignement Privé Catholique, non cumulable avec toute autre réduction et uniquement sur la contribution familiale.

2. LES FRAIS ET COTISATIONS DIVERS

- Les frais divers de 35€ (sorties, assurance scolaire, etc.) se rajoutent à la contribution familiale.
- Les livrets d'exercices et certains manuels scolaires.
- Une caution de 150 € payable par chèque est demandée en début d'année pour les manuels scolaires. Elle sera restituée en fin d'année si les livres sont en bon état.
- Les cotisations aux associations: Cotisation UROGEC (Enseignement Catholique Régional) (4.50€ par élève), Cotisation Réseau Lassallien (11.50€ par élève Journal et réseau), Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement libre (29€ par famille).

3. LES BOURSES

L'établissement La Salle – Saint Nicolas est habilité à recevoir les élèves boursiers.

Pour tous renseignements et toutes correspondances relatifs aux bourses et aux fonds sociaux, s'adresser au service Comptabilité des Familles et consulter le site Internet www.ia92.ac-versailles.fr – Vie de l'élève – Aides à la scolarité – Bourses de collège et de lycée.

4. LA RESTAURATION

Tarif d'un repas occasionnel pour un **externe** : 8.90€ (payable avec la carte de l'élève). (A titre indicatif le repas d'un collégien **demi-pensionnaire** est facturé 6.93€).

Les déjeuners et diners sont composés d'une entrée, d'un plat garni et d'un dessert.

L'accès à la cafétéria, réservé aux lycéens, n'est possible que si la carte de l'élève est approvisionnée (chèque à déposer à la comptabilité, à l'ordre de l'OGEC La Salle Saint Nicolas, indiquer la classe et le nom de l'élève ou par un paiement en espèces).

Le statut externe, demi-pensionnaire 5 jours ou 4 jours sera arrêté définitivement par la famille le 15 septembre 2017 pour toute l'année.

5. LA FACTURATION ET LES REGLEMENTS

La facturation est annuelle pour l'année scolaire. Elle est établie suivant les documents fournis par la famille permettant l'inscription définitive (dont l'avis d'imposition).

La facture est établie en septembre et payable par prélèvement en 10 mensualités (de septembre à juin).

Vos factures sont consultables sur ecoledirecte.com

En cas de démission, tout mois commencé est dû.

En cas d'impayés, les frais de rejet de prélèvement feront l'objet d'une facturation complémentaire.

Un acompte de 150 € pour les élèves externes ou demi-pensionnaires et de 250 € pour les élèves internes est obligatoire pour valider l'inscription. Il sera déduit des mensualités à compter du début de l'année scolaire.

Attention : En cas de résiliation avant la rentrée scolaire sans cause réelle et sérieuse (déménagement, orientation au lycée vers une section professionnelle ou technologique non assurée par l'établissement ou tout autre motif légitime exposé et justifié par courrier au chef d'établissement et accepté par lui), cet acompte restera acquis à l'établissement.

6. DIVERS

Le Groupe Scolaire ne répond en aucun cas des pertes, vols ou détériorations de tout objet ou d'argent appartenant à des élèves (vêtements, téléphone, lecteur audio, lecteur vidéo, cycles, motos, articles de sport, montres, etc.).

Ne pas confier aux enfants d'objets de valeur ou d'argent en espèces.

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation sur la base du coût réel incluant les frais de main d'œuvre.

Une carte est remise à l'élève pour l'année scolaire. Cette carte doit être restituée en fin d'année. Elle est nécessaire pour pénétrer dans l'enceinte du Groupe Scolaire et accéder aux restaurants, passer au self et payer les consommations à la cafétéria.

Le renouvellement d'une carte détériorée, perdue ou volée entraîne le versement d'un montant de 15 €.

Nous, soussignés, Monsieur et Madame _____, reconnaissons avoir pris connaissance des TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 ci-dessus détaillés et en accepter les termes, de même que nous avons lu et accepté le règlement interne de l'établissement (à consulter sur le site internet www.st-nicolas.org)

Date :/ /

**Père
Signature**

**Mère
Signature**

**Tuteur
Signature**